



## LA VILLE D'ARGELES-SUR-MER

Située au sud des Pyrénées-Orientales  
Pays catalan français

**Commune touristique surclassée  
dans la strate démographique  
80 à 150 000 habitants**

**Chef-lieu de canton et carrefour économique de la Communauté  
de Communes des Albères / Côte Vermeille/Illobéris (56.000 habitants).  
5 867 hectares de 0 à 1 157 m d'altitude,  
6 km de côte sablonneuse, 1 km de côte rocheuse,  
3 km de frontière avec l'Espagne,  
2 réserves naturelles,  
Un port de plaisance de 891 anneaux,  
Capitale européenne du camping.**

Recrute

## Par voie contractuelle un Directeur de projet « hébergement des travailleurs saisonniers »

Vous interviendrez au sein de l'équipe de la Transition Écologique sous l'autorité de la Directrice et en collaboration étroite avec le Directeur de l'Urbanisme et le Directeur de l'Office Municipal du Tourisme. Vous serez également amené à échanger régulièrement avec le service Habitat de la Communauté de Communes Albères Côte Vermeille Illobéris.

Vous piloterez et animerez cette mission transversale auprès des membres du Comité de Pilotage, des membres du Comité Technique et des partenaires engagés en faveur du développement de l'offre d'hébergement des travailleurs saisonniers (PL21, Sous-Préfecture, DDETS, collectivités territoriales, Maison du travail saisonnier, Lycée Christian Bourquin, entreprises, associations, etc.). Vous serez accompagné par l'équipe-projet à chaque étape de la mission, pour avancer progressivement et collectivement.

### **Vos objectifs ciblés :**

- construire une offre de services adaptée aux enjeux du territoire, en capitalisant sur les expérimentations menées dans les stations du littoral de l'Occitanie dans le cadre l'AMI régional (5 démonstrateurs), dans les stations de montagne dans le cadre du plan Avenir montagne ou dans toute autre commune située sur une zone touristique en tension ;
- mettre en place une gouvernance dédiée au niveau local et définir des indicateurs de suivi et de réussite ;
- animer et mettre en œuvre la démarche de manière opérationnelle : initier et coordonner la mise en place de solutions, en lien avec les autres démarches lancées au niveau intercommunal et sur le territoire de l'Occitanie voire au niveau national ; fédérer et associer un réseau d'acteurs privés et publics autour du/des projets ;
- produire des supports de communication pour faire connaître la démarche auprès des propriétaires mais également auprès des instances nationales et régionales (participation aux rencontres, webinaires, formations et échanges) ;
- proposer un dispositif d'accompagnement pérenne pour s'assurer de la durabilité de la démarche.

## **Vos missions principales, à l'aune de l'étude de faisabilité menée à l'échelle de l'intercommunalité :**

- Faire l'état des lieux de l'offre locale en matière d'hébergement des travailleurs saisonniers
- Étudier les opportunités offertes par la Commune : rénovation d'un bâtiment vacant pour l'hébergement des travailleurs saisonniers, réserves foncières communales (ex : aire de camping-car dédiée aux saisonniers), étudier la faisabilité d'installation d'HLL destinées aux saisonniers dans l'enceinte de certains campings...
- Étudier les leviers fiscaux à disposition des collectivités et leurs impacts pour financer la création d'une offre d'hébergement pour les travailleurs saisonniers ;
- Développer et tester des solutions permettant de mobiliser rapidement des logements à travers notamment les copropriétés touristiques (ciblées préalablement via l'étude de la CCACVI) :
  1. repérer & identifier l'offre
  2. quantifier, qualifier les besoins
  3. étudier la faisabilité
  4. passer à l'action, convaincre
- Identifier et étudier les différents dispositifs d'aides aux travaux mobilisables pour rénover et louer des logements à destination des travailleurs saisonniers (PIG du département, Anah, MaPrimRénov, Eco-prêt à taux zéro...)
- Accompagner d'éventuels porteurs de projets et coordonner leurs actions avec les partenaires (privés et publics)
- Rédiger une convention pour le logement des travailleurs saisonniers en application de l'article L. 301-4-1 du code de la construction et de l'habitation

## **Vos connaissances :**

- Développement et gestion de projet
- Enjeux du travail saisonnier (dans les secteurs du tourisme et de l'agriculture)
- Fonctionnement des collectivités
- Politiques et dispositifs opérationnels et fiscaux en matière d'habitat et de logement (de l'ANAH, de la Région, d'Action Logement, de l'Etat, des collectivités...)
- Droit immobilier
- Politiques en matière d'urbanisme et d'aménagement (maîtrise de la réglementation, des outils fonciers et immobiliers)

## **Vos aptitudes :**

Vous avez un bon sens du contact et un pouvoir de conviction développé. Vous savez négocier, argumenter. Vous maîtrisez les techniques de communication, d'animation de réunion. Vous êtes disponible et dynamique.

## **Vos conditions d'exercice :**

- Véhicule de service pour déplacements ou défraiement en cas d'utilisation du véhicule personnel dans le cadre professionnel
- Rémunération selon expérience et par référence aux grilles indiciaires de la Fonction Publique Territoriale (catégorie A)
- Temps plein, possibilité de réunions en soirée.
- CDD de 12 mois. Poste basé à Argelès-sur-Mer
- Prise de poste : Avril 2023

**Votre candidature (CV, lettre manuscrite de motivation, photo) est à adresser à : Monsieur le Maire, Hôtel de Ville, Allée Ferdinand Buisson, 66700 Argelès-sur-Mer ([grh@ville-argellessurmer.fr](mailto:grh@ville-argellessurmer.fr))**

**Date limite : le 28 mars 2023**